

**Termes de Référence**

**…………………..**

**EVALUATION DU PROGRAMME DE COOPERATION PAYS 2018-2022 DU PNUD**

**RECRUTEMENTS DE CONSULTANTS INDIVIDUELS**

**Avril 2021**

1. **CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

Le Burkina Faso est un pays sahélien enclavé qui est confronté depuis quelques années à une insécurité causée par les attaques de groupes armées qui fragilise son processus de développement économique et social. Cette situation difficile a créé de nombreux défis sur le plan du développement et sur le plan humanitaire qui a nécessité la mobilisation de nombreux partenaires et l’application de nouvelles approches de développement.

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) qui est actif dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités au Burkina Faso depuis 1966 contribue de manière soutenue au processus de développement et à la réalisation des Objectifs de développement durable. Il accompagne ainsi la mise en œuvre des priorités de développement du pays déclinées dans les plans nationaux de développement. A cet effet, des programmes de coopération pays sont formulés et mis en œuvre avec la collaboration de divers partenaires nationaux et non nationaux.

Le programme de coopération en cours a été formulé et adopté en janvier 2018 pour couvrir la période 2018 à 2020 et répondre aux priorités du Plan national de Développement économique et social (PNDES) 2016-2020. Il a connu une extension qui court jusqu’en décembre 2022 pour prendre en compte de nouveaux défis en attendant la formulation du prochain plan national de développement. Le programme poursuit trois « Effets » notamment : (i) le renforcement de l’Efficacité institutionnelle, de l’Etat de droit, de la cohésion sociale et de la sécurité ; (ii) la promotion de la Croissance inclusive et durable et du travail décent ; et (iii) le renforcement de la Résilience aux effets des changements climatiques et des urgences humanitaires. Quelques ajustements de forme et de fond ont cependant été apportés au niveau « produits » pour être plus focus sur des thématiques comme la sécurité et l’énergie, mieux refléter le genre et tenir compte de la pandémie Covid-19.

Sur la période de mise en œuvre du programme, les priorités ont porté sur : la prévention des conflits et la cohésion sociale ; l’accès à la justice ; la gouvernance sécuritaire ; la gouvernance et le développement local ; l’appui aux processus électoraux ; la gestion durable des terres et l’adaptation et la mitigation des changements climatiques ; l’autonomisation économique, la création d’emploi et l’entreprenariat des jeunes et des femmes, le renforcement de la résilience des populations face aux chocs et crises, la prévention de l’extrémisme violent et la lutte contre la Covid-19.

Une vingtaine de projets ont été mis en œuvre pour l’opérationnalisation du programme de coopération sur la période 2018-2020 dans plusieurs régions du pays principalement les régions du Centre, de la Boucle du Mouhoun, des Hauts Bassins, du Centre Ouest, du Centre Nord, du Nord, du Sahel et de l’Est.

La mise en œuvre du programme a fait l’objet de revues annuelles en 2019 et 2020 et d’une évaluation indépendante du Bureau des évaluations indépendantes du PNUD en 2019. Ces revues et évaluation ont montré des acquis et relevés des défis dans la mise en œuvre du programme de coopération pays dont la prise en compte devrait permettre d’améliorer son efficacité.

Conformément au dispositif de suivi et évaluation du programme de coopération pays, chacun des trois effets du programme devrait faire l’objet d’une évaluation en 2020. Mais à la faveur de l’extension, le PNUD a entrepris cette année 2021, la réalisation d’une évaluation indépendante du programme en lieu et place des évaluations de chaque effet, initialement prévues. Les résultats de l’évaluation permettront d’orienter la formulation du prochain programme de coopération pays dont le processus devrait débuter au deuxième semestre de l’année 2021.

1. **PORTEE DE L’EVALUATION ET OBJECTIFS**

L’évaluation portera sur la mise en œuvre du programme de coopération pays du PNUD avec le Gouvernement du Burkina Faso. Elle couvrira au niveau temporel, la période 2018-2020 et au niveau spatial, les régions cibles du programme, notamment les régions du Centre, de la Boucle du Mouhoun, des Hauts Bassins, du Centre Ouest, du Centre Nord, du Nord, du Sahel et de l’Est.

Le but de l’évaluation est de dresser un bilan de la mise en œuvre du Programme de coopération pays en analysant les effets et impacts obtenus et les contraintes rencontrées.

L’objectif principal de l’évaluation est d’apprécier les résultats de la mise en œuvre du Programme de coopération pays du PNUD sur la période 2018-2020. De façon spécifique il s’agit : (i) d’apprécier la pertinence du programme de coopération pays par rapport au contexte national, aux priorités nationales, au cadre de coopération des Nations Unies, au Plan Stratégique du PNUD ainsi qu’aux besoins de , (ii) d’apprécier la stratégie de mise en œuvre adoptée ; (iii) d’apprécier l’efficacité et l’efficience de la mise en œuvre du programme ainsi que la qualité des résultats obtenus, (iii) d’apprécier les effets et l’impact sur les populations et l’environnement ; et (iv) proposer des recommandations pour le prochain cycle de programmation.

**NB :** Le rapport d’évaluation finale attendu devra également faire ressortir d’éventuelles bonnes pratiques dans la mise en œuvre des interventions relatives aux différentes thématiques.

1. **QUESTIONS DE L'ÉVALUATION, NIVEAUX D'ANALYSE ET CRITÈRES D'ÉVALUATION**

L’évaluation sera faite sur la base des principaux critères suivants : la pertinence du programme, l’efficacité, l’efficience et l’Impact de la mise en œuvre, et la durabilité des résultats. Les questions devant guider l’évaluation se présentent comme suit par critère d’évaluation :

* **la pertinence** et l**a cohérence**: Les résultats identifiés dans le Programme de coopération pays sont-ils consistants par rapport aux besoins du pays- priorités nationales, engagements internationaux et régionaux du pays. Dans quelles mesures les résultats attendus sont-ils toujours pertinents par rapport aux priorités nationales actuelles ? Les arrangements institutionnels utilisés sont-ils adéquats par rapport aux enjeux ? Dans quelle mesure les acteurs travaillent-ils à atteindre les mêmes résultats, avec une compréhension commune et dans une démarche de complémentarité ? Les effets et résultats attendus sont-ils clairs et réalistes au vu des ressources disponibles ? Les interventions du PNUD à travers les programmes et projets sont-elles pertinentes par rapport aux effets attendus de l’UNDAF ? Les interventions du PNUD sont-elles pertinentes et adéquates par rapport au Plan Stratégique du PNUD ? Le Programme de coopération répondait-il aux besoins des populations ? Les projets d’opérationnalisation du Programme de coopération répondaient-il aux objectifs du Programme de coopération ?
* **L’efficacité**: Les ressources et les stratégies ont-elles produit les résultats attendus ? Comment le Programme de coopération pays a-t-il contribué à réaliser les objectifs du PNDES ? Dans quelles mesures a-t-il contribué au renforcement de l’efficacité institutionnelle, de l’état de droit, de la cohésion sociale et de la sécurité ; à la promotion de la croissance inclusive et durable et du travail décent ; et au renforcement de la résilience aux effets des changements climatiques et des urgences humanitaires. Quels sont les facteurs externes qui ont contribué à la réalisation, ou non des effets escomptés?
* **L’efficience**: le Programme de coopération pays a-t-il été mis en œuvre avec une gestion rationnelle des ressources humaines, matérielles, temporelles et financières ? Quel a été le rapport coût/résultats ? Y’a-t-il des approches plus efficientes pouvant être suggérées pour le prochain programme ?
* **L’impact :** quels ont été les effets du Programme de coopération pays sur les populations bénéficiaires et le développement du pays ? Quelle a été la contribution à l’atteinte des ODD ? Quels facteurs ont contribués à / ou empêché l’atteinte des effets ?
* **La durabilité :** dans quelle mesure les bénéfices et résultats de développement obtenus via le programme de coopération pays ont un impact durable ? Quel est le niveau d’appropriation locale, régionale et nationale du Programme ? Les capacités nationales et locales développées et renforcées par le programme ont-t-elles produit des effets durables ? Dans quelle mesure la formulation du Programme de Coopération a-t-elle été participative ?

Par ailleurs, la mission devraévaluer également **l’Égalité des genres, la promotion féminine ainsi que l’inclusion** : dans quelles mesures le Programme de coopération PNUD a-t-il contribué à la promotion de l'égalité des genres, à l’autonomisation de la femme et à l’émergence des mécanismes d’inclusion ? Elle devra apprécier l’efficacité du dispositif de mise en œuvre et de suivi du Programme de coopération.

1. **METHODOLOGIE DE L’EVALUATION**

L’évaluation sera conduite par une équipe de trois consultants/es individuels /lles. Les évaluateurs devront définir et proposer une méthodologie détaillée permettant d’atteindre les objectifs de l’évaluation. La méthodologie de déroulement de l’évaluation sera essentiellement basée sur la revue et l’analyse documentaires et sur les entretiens et interviews avec les acteurs et les partenaires. Elle devra entre autres prendre en compte :

* Une séance de briefing avec le PNUD et avec le Gouvernement au début de la mission au cours de laquelle les consultants devront présenter, pour validation, une méthodologie plus détaillée ainsi qu’un plan de travail spécifique assorti d’un chronogramme, y compris une matrice de conception par question principale d’évaluation,
* Une revue documentaire des données internes (UNDAF, CPD, PTA, ATLAS, ERBM, revues annuelles, évaluations de projets, rapports annuels de projets...) et externes (document cadres nationaux, PNDES, PUS, EPCP…) ;
* des entretiens avec les principales parties prenantes dont les bénéficiaires : entretiens ouverts ou semi-structurés, focus groupes, enquêtes ; échantillonnage, etc ;
* Des séances de travail avec les agences du SNU, les autres bailleurs de fonds qui interviennent dans les mêmes domaines pour vérifier la complémentarité des interventions ;
* des visites d’observations sur le terrain ;
* un traitement et une analyse des données ;
* une rédaction de manière analytique et illustrée du rapport d’évaluation prenant en compte les principaux critères d’évaluation suivants : la pertinence, l’efficacité, l’efficience, l’impact et la durabilité.

L’équipe des évaluateurs aura à échanger avec un comité technique mixte de suivi du PNUD et du Gouvernement (mis en place pour le suivi de la mission d’évaluation) sur les TDRs et la méthodologie de l’étude. Il soumettra ensuite, au cours d’une première réunion du Comité Technique de Suivi, pour appréciation et validation, un rapport initial comprenant la compréhension du mandat, la méthodologie à suivre et le chronogramme de la mission d’évaluation. Elle devra rechercher auprès des parties prenantes y compris les partenaires techniques et financiers, toutes informations pertinentes à même de lui fournir les éléments nécessaires aux analyses requises.

1. **LIVRABLES ATTENDUS DE L’EVALUATION**

La mission d’évaluation devra aboutir à un rapport qui fait ressortir de manière objective les résultats de la mise en œuvre du programme de coopération pays et leurs contributions à la réalisation des objectifs du PNDES et à l’atteinte des objectifs de développement durable.

**Trois (03) principaux livrables** sont attendus des évaluateurs au cours du processus de réalisation de l’évaluation. Il s’agit d’une note de cadrage ou de démarrage, d’un rapport provisoire et d’un rapport final de l’évaluation finale.

* **Un rapport de cadrage**comprenant la méthodologie et le chronogramme détaillés de la mission. Plus particulièrement ce rapport indiquera clairement comment chaque objectif spécifique sera traité, notamment comment chaque question évaluative sera abordée à l’aide de méthodes appropriées. Ce rapport sera validé par l’équipe technique de suivi. Ce rapport illustre la compréhension des évaluateurs des résultats attendus de l’évaluation et de la manière d’y parvenir et décrit notamment les stratégies, les activités, les produits et les résultats escomptés ainsi que les relations entre ces différents éléments. Le rapport de cadrage devra comporter entre autres :
* **L’objet et la portée de l’évaluation** : objets de l’évaluation clairement exposés et principaux aspects ou éléments de l’initiative à examiner.
* Les **critères et questions de l’évaluation** : critères et les questions retenus lors de l’évaluation pour apprécier la performance et la logique.
* **La** **méthodologie de l’évaluation** : Description des méthodes de collecte de données comparatives significatives et des sources de données à utiliser ; les instruments de collecte d’information, les protocoles et les discussions au sujet de la fiabilité et de la validité de l’évaluation et du plan d’échantillonnage. Des questionnaires semi-structurés pour les interviews et les focus groups doivent être joints en annexe.
* La **matrice d’évaluation** : Identification des questions clés de l’évaluation et la manière d’y répondre par les méthodes choisies
* **Un calendrier des étapes clés**, des prestations et des responsabilités.
* **Un rapport provisoire consolidé** des résultats des analyses préliminaires comprenant au moins les éléments suivants :
	+ Une analyse **de la pertinence et de la cohérence** du projet par rapport au contexte du PNUD, au contexte national et aux priorités nationales ;
	+ Une analyse de **l’efficacité, de l’efficience, de l’impact et de la durabilité** de sa mise en œuvre ;
	+ Une analyse de la **prise en compte du genre** et des questions liées au renforcement de capacités des partenaires nationaux ;
	+ Une analyse du **partenariat** développé pour la mise en œuvre du Programme de coopération ;
	+ des **leçons** **tirées** et des **recommandations** pour informer les appuis ultérieurs en la matière.
* **Un rapport final** intégrant les observations jugées pertinentes sur le rapport provisoire. Le rapport final sera déposé chez le commanditaire en format électronique. Après validation du rapport provisoire, les consultants disposeront de sept (07) jours calendaires pour la prise en compte des amendements et observations issus de l’atelier de validation avant transmission du rapport final au PNUD
1. **COMPOSITION DE L’ÉQUIPE D’ÉVALUATION ET COMPÉTENCES REQUISES**

La Mission d’évaluation du Programme de coopération pays du PNUD avec le Gouvernement du Burkina Faso sera conduite par une équipe de trois (03) consultants individuels dont un(e) Consultant(e) principal(e) international, Chef de Mission et, deux Consultant(es) associé(es). Les qualifications requises de ces consultants sont ci-dessous précisées :

**Profils des Consultant(e )s**

|  |
| --- |
| **Profil 1 : Consultant(e) Principal(e) International(e), Chef/fe de mission** |
| 1. Etre titulaire d’un diplôme universitaire de niveau BAC+5 ans au moins dans une discipline des sciences sociales comme l’économie, la gestion des projets, la sociologie, les sciences juridiques et politiques matière de gestion durable des terres et des ressources naturelles, en environnement, ou en sciences économiques, en planification du développement ou en gestion de projets ou diplôme équivalent
 |
| 1. Justifier d’au moins dix (10) années d’expérience professionnelle dans le domaine des évaluations stratégiques et de programmes, de la planification ou de la gestion du développement
 |
| 1. Disposer d’expériences internationales dans la conduite d’études similaires sur l’évaluation finale des projets et programmes
 |
| 1. Justifier d’une expérience pertinente en matière d’amélioration des revenus et d’analyse de la pauvreté
 |
| 1. Avoir une capacité avérée en matière de communication et de management d’équipe pluridisciplinaire
 |

Le Consultant Principal, Chef de mission est responsable :

* de la coordination générale de la mission pour en assurer la cohérence,  de la conception et de la mise en œuvre toutes les étapes du processus de l’évaluation du Programme de Coopération du PNUD;
* de la clarification de la division de travail entre lui et les consultants associés pour couvrir tous les domaines de la mission et ce, conformément aux TDR ;
* de l’élaboration du document de cadrage de la mission (méthodologie, conception des outils et autres supports, calendrier d’exécution) et de sa présentation au cours des réunions y relatives ;
* de la restitution des conclusions d’évaluation et des recommandations aux parties prenantes au cours des rencontres organisées à cet effet ;
* de la rédaction et de la qualité du Rapport de l’évaluation (première version provisoire et version finale consolidée) ;
* de l’intégration des amendements et de la prise en compte des commentaires et autres observations et la fourniture des produits convenus à bonnes dates au commanditaire de la mission d’évaluation.

Avec l’appui des consultants associés, le consultant Principal / chef de mission aura la responsabilité de proposer et de mettre en œuvre les solutions les plus adéquates pour la réalisation de cette évaluation.

|  |
| --- |
| **Profil 2 : Consultant (e) Associé(e), responsable de la thématique « Efficacité institutionnelle, Etat de droit, cohésion sociale et sécurité »**  |
| 1. Etre titulaire d’un diplôme universitaire de niveau BAC+5 ans au moins en sciences juridiques et politiques, en sciences économiques, en gestion de projets, en sociologie ou tout diplôme équivalent
 |
| 1. Justifier d’au moins cinq (5) années d’expérience professionnelle dans le domaine des évaluations de projets ou de programmes de développement.
 |
| 1. avoir des connaissances et une riche expérience en matière de gouvernance économique, politique ou locale
 |
| 1. Avoir une connaissance approfondie de la typologie des institutions centrales et déconcentrées de l’Etat, des institutions décentralisées et de la société civile relatives à la cohésion sociale, à la Etat de droit ou à la sécurité
 |
| 1. Avoir une connaissance approfondie de l’évaluation de la prise en compte du genre dans les programmes de développement
 |

|  |
| --- |
| **Profil 3 : Consultant (e) Associé(e) responsable de la thématique «  Croissance inclusive et durable, travail décent et résilience aux effets des changements climatiques et des urgences humanitaires ».** |
| 1. Etre titulaire d’un diplôme universitaire de niveau BAC+5 ans au moins en matière de gestion durable des terres et des ressources naturelles, en environnement, ou en sciences économiques, ou en gestion de projets ou diplôme équivalent
 |
| 1. Justifier d’au moins cinq (5) années d’expérience professionnelle dans le domaine des évaluations de projets ou de programmes.
 |
| 1. Avoir des connaissances et une riche expérience en matière d’environnement et du développement durable
 |
| 1. Avoir une connaissance approfondie des programmes de promotion de l’emploi des jeunes, du travail décent et de lutte contre la pauvreté.
 |
| 1. Avoir une connaissance approfondie de l’évaluation de la prise en compte du genre dans les programmes de développement
 |

**Les Consultant (es) Associé(es)** en étroite collaboration avec le/la Consultant/e principal/e, devront :

* contribuer à l’élaboration du document de cadrage ;
* fournir les éléments pertinents relatifs au domaine thématique de leur responsabilité au consultant principal pour la consolidation des livrables nécessaires aux différentes étapes de la mission (cadrage, sorties terrain, restitution à mi-parcours, restitution finale) ;
* contribuer à l’animation des rencontres et à la préparation des communications ainsi qu’à la prise en compte des observations et des recommandations y relatives ;
* contribuer à la finalisation du rapport de l’évaluation (première version provisoire et version finale consolidée).

**N.B. :** En sus des qualifications requises, sont considérés comme :

* une exigence : la disponibilité du/ de la consultant/e à exercer pendant toute la durée de la mission ;
* des atouts :
* Une expérience avec le Système des Nations Unies, en particulier le PNUD et une bonne connaissance de leurs mandats.
* la parfaite maîtrise du français et une bonne connaissance de l’anglais ;
* la capacité à travailler sous pression et à assurer des déplacements sur le terrain dans un environnement multiculturel.
1. **ETHIQUE DE L’EVALUATION**

L’évaluation doit être conduite dans le respect et la protection des droits et du bien-être des populations et des communautés auxquelles elles appartiennent, conformément à la Déclaration Universelle des Droits de l’Homme des Nations Unies et autres conventions sur les droits de l’Homme.

« La présente évaluation sera réalisée dans le respect des principes énoncés dans les « Directives éthiques pour l’évaluation » du GNUE. Le consultant doit veiller à sauvegarder les droits et la confidentialité des personnes fournissant les informations, par des mesures pour garantir la conformité avec les codes juridiques régissant la collecte et la publication de données. Le consultant doit également assurer la sécurité des informations collectées et prévoir des protocoles permettant de garantir l’anonymat et la confidentialité des sources d’information lorsque cela est requis. Les connaissances et les données acquises au cours du processus d’évaluation doivent par ailleurs être utilisées pour l’évaluation uniquement, à l’exclusion de tout autre usage sans l’autorisation expresse du PNUD et de ses partenaires ».

1. **ARRANGEMENT DE GESTION**

**Le commanditaire de l’évaluation qui est le bureau pays du PNUD au Burkina Faso** apportera les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires pour accompagner le processus jusqu’à la fin. Le PNUD devra aussi s’assurer de la dissémination et de l’utilisation des conclusions et des recommandations de l’évaluation afin de renforcer l’apprentissage avec les parties prenantes et l’amélioration des Programmes. Le processus d’évaluation sera piloté par le PNUD en concertation avec la DGEP à travers un comité mixte de suivi.

**Les Spécialistes en Suivi Evaluation du bureau pays du PNUD Burkina** apporteront un appui conseil pour assurer un contrôle de qualité et la conformité du processus et du rapport d’évaluation.

**Le Comité technique mixte de suivi** aura pour rôle principal, le suivi du processus de l’évaluation finale du Programme et la mise en œuvre des recommandations issues de l’évaluation, en passant par les réunions de préparation et de suivi de la mission d’évaluation. De façon spécifique, le Comité technique de suivi aura à :

* Veiller à l’exécution harmonieuse de la Feuille de route du processus ;
* Identifier les besoins d’assistance de l’équipe d’évaluation et y apporter des réponses idoines ;
* Examiner, amender et valider tous les livrables de l’équipe d’évaluation ;
* S’assurer de la qualité du mapping des acteurs intervenant dans le processus de manière à garantir l’inclusion et la participation de tous ;
* Veiller à la cohérence d’ensemble et la qualité du rapport final de l’évaluation.

**L’équipe de consultants/es retenus** pour réaliser l'évaluation devra soumettre l’approche méthodologique, collecter et analyser les données, développer le projet de rapport, la présentation Power Point pour la restitution et le rapport final conformément aux termes de référence. L’équipe de consultants pourra s’adresser au responsable Suivi & Evaluation du PNUD pour tout appui sollicité pour la bonne conduite de la mission d’évaluation.

1. **DUREE, FINANCEMENT ET CALENDRIER DE LA MISSION D’EVALUATION**

La durée d’exécution de l’évaluation est de trente (30) jours ouvrables à compter de la date de signature des contrats. Le financement de la prestation est assuré par le PNUD.

**Le Calendrier du processus de l'évaluation** est ci-dessous

|  |  |
| --- | --- |
| **Période** | **Activités et produits clés** |
| 2 au 15 Mai | * Processus de sélection et recrutement
 |
| 17 mai | * Démarrage de la mission
 |
| 25 mai | * Finalisation de la conception de la méthodologie d'évaluation
 |
| Jusqu’au 05 juillet | * Conduite de l'évaluation, la collecte de données/analyse, les visites de site, etc.
 |
| 06 juillet | * Remise rapport provisoire
 |
| 13 juillet | * Transmission des premières observations
 |
| 20 juillet | * Tenue de l’atelier de partage des résultats
 |
| 25 juillet | * Intégration des observations et transmission du rapport final
 |

1. **CRITERES D’EVALUATION**

La sélection du consultant sera effectuée par le PNUD sur la base d’un dossier comprenant une offre technique et une offre financière.

L’offre technique fera apparaitre :

* Le CV détaillé du consultant (montrant des missions similaires)
* Une proposition de méthodologie claire et précise pour conduire la mission permettant d’apprécier la compréhension du mandat et faisant apparaitre les activités à mener ainsi que l’approche préconisée ;
* Un chronogramme clair et précis de réalisation de la mission fera ressortir l’articulation entre les différentes étapes du travail et respectant la date limite de dépôt des rapports

La méthode d’évaluation combinée sera utilisée avec une pondération à 70% de la partie technique et 30% pour la partie financière.

L’offre financière comprendra l’ensemble des dépenses afférentes à l’exercice de la mission (Honoraires, frais de déplacement et toutes autres dépenses éligibles).

L’offre technique et l’offre financière doivent être envoyés uniquement à l'adresse suivante **offres.burkina@undp.org** au plus tard le lundi 31 juin 2021.

Les candidats doivent préciser le poste pour lequel ils soumissionnent.

1. **ANNEXES**
* **Annexe 1: Canevas Modèle de rapport d’évaluation (voir Page 53 du Guide d’évaluation du PNUD, version de 2018)**
* **Annexe 2 : Documents utiles pour l’évaluation**

Les consultants pourront exploiter plusieurs documents pour le besoin de l’évaluation. Les documents suivants en font partie :

* Le Guide d’évaluation du PNUD ;
* Le CPD 2018-2020 et le cadre de résultats ajusté 2018-2022 ;
* Les rapports de progrès vers les résultats du programme pays 2018-2020 par composante ;
* Les rapports d’évaluation des projets du Programme de coopération pays 2018-2020 ;
* Les rapports de revues annuelles du programme de coopération pays ;
* Le rapport annuel 2019 & 2020 du PNUD ;
* La nouvelle règlementation des projets et programmes ;
* Le Plan National de Développement Economique et Social (2016 – 2020)
* Programme d’Urgence Sahel
* L’Evaluation de la Prévention et la consolidation de la Paix
* Etc.